

19 avril 2016 – L'Assemblée générale des Nations Unies et ses États Membres ont adopté la résolution « Amélioration de la sécurité routière mondiale ». Cette résolution, qui a été présentée par le gouvernement de la Fédération de Russie, a été coparrainée par 55 gouvernements.

Parmi les décisions clés, la résolution A/70/L.44 réaffirme l'adoption des cibles des objectifs de développement durable (ODD) sur la sécurité routière définies dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : La cible 3.6 des ODD, qui vise à réduire le taux mondial de décès et de traumatismes dus aux accidents de la circulation de 50 % d'ici 2020, et la cible 11.2 des ODD qui a pour objectif de fournir un accès sûr, abordable et durable à des systèmes de transports pour tous d'ici 2030. La résolution reconnaît leur importance et exige des mesures pour réduire le nombre de décès et de traumatismes dus aux accidents de la circulation, ce domaine constituant une priorité impérieuse. Elle fait également sienne le document final de la Deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière, la « Déclaration de Brasilia sur la sécurité routière » qui s'est tenue au Brésil en novembre 2015.

La résolution invite deux conférences majeures sur le développement, la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III, Quito, Équateur, octobre 2016) et la Neuvième Conférence mondiale sur la promotion de la santé (Shanghai, Chine, novembre 2016), à prendre en compte comme il se doit la sécurité routière et la mobilité durable en général. Cette requête implique de prêter une attention particulière aux besoins des populations vulnérables, incluant les personnes souffrant de handicap.

Concernant les États Membres, la résolution renouvelle son appel lancé aux gouvernements à jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des cibles des ODD liées à la sécurité routière et des activités de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020. Conformément au Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière, et tel que documenté par les précédentes résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, les États Membres sont spécifiquement invités à adopter une législation globale sur les facteurs de risque principaux, incluant la vitesse, l'alcool au volant et le non respect du port du casque à vélo, de la ceinture et des dispositifs de retenue pour enfants, de même qu'à améliorer la sécurité des véhicules et des routes, et à renforcer les services de soins traumatologiques d'urgence pour les victimes des accidents de la route.

Il est également demandé aux États Membres d'élaborer et de mettre en œuvre des campagnes de marketing social ayant un but de sensibilisation, de commémorer la Journée

mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route, d'organiser des activités en 2017 dans le cadre de la quatrième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière, de soutenir les actions de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la sécurité routière, ainsi que d'explorer de nouvelles modalités de financement innovantes.

La résolution prie l'OMS de continuer à faciliter, en collaboration avec les organisations du système des Nations Unies et les commissions régionales des Nations Unies, un processus transparent, durable et participatif avec l'ensemble des parties prenantes, en vue de prêter assistance aux pays intéressés pour qu'ils définissent des cibles mondiales volontaires de performance concernant les principaux facteurs de risque et mécanismes de prestation de services de manière à réduire le nombre de victimes et de blessés sur les routes. L'OMS est également encouragée à continuer à suivre, grâce à ses rapports de situation mondiaux, les progrès accomplis dans la réalisation des buts de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020.

Enfin, la résolution charge le Secrétaire général des Nations Unies de considérer la possibilité d'établir, à partir de contributions volontaires, un fonds d'affectation spécial pour la sécurité routière, afin de soutenir la mise en œuvre des ODD liés au Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière.

Les décès et les traumatismes dus aux accidents de la circulation constituent une préoccupation de santé et de développement majeure. Le rapport de situation mondial de l'OMS sur la sécurité routière 2015 indique qu'à l'échelle mondiale le nombre total de décès dus aux accidents de la circulation s'est stabilisé à 1,25 million par an, avec le taux le plus élevé de morts sur les routes dans les pays à faible revenu. Au cours des trois dernières années, 17 pays ont aligné au moins l'une de leurs lois sur les meilleures pratiques ayant trait aux facteurs de risques principaux cités plus haut. Bien que des progrès soient notables en matière d'amélioration des législations sur la sécurité routière et de renforcement de la sécurité des véhicules, le rapport montre que le rythme du changement reste trop lent. Des mesures d'urgence sont requises afin de réaliser les cibles ambitieuses reflétées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Liens connexes

[Résolution A/70/L.44 de l'Assemblée générale des Nations Unies: « Amélioration de la sécurité routière mondiale »](#)

[Déclaration de Brasilia sur la sécurité routière](#)

[Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020](#)

[Rapport de situation sur la sécurité routière 2015](#)

Saturday 4th of May 2024 04:52:38 PM